

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sherbrooke, Ville durable

Sherbrooke, une Ville qui, avec ses citoyennes et ses citoyens et les ressources de sa communauté, améliore continuellement son milieu de vie dans le respect de son environnement physique et social et de son patrimoine, tout en favorisant le développement d'une économie saine, dynamique et novatrice qui assure un avenir prometteur aux générations futures ainsi qu'une ouverture sur le monde.

Enjeux

Visant l'atteinte d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, la Ville de Sherbrooke cible les enjeux suivants :

- 1- Développer un milieu de vie sain et sécuritaire où chaque citoyenne et chaque citoyen peut s'épanouir.
- 2- Stimuler l'implication sociale, la participation de la communauté et la coopération pour atteindre un progrès véritable.
- 3- Assurer la protection de l'environnement, améliorer la qualité de l'eau, de l'air et du sol et préserver la biodiversité.
- 4- Mettre à contribution le savoir et le savoir-faire de la communauté pour s'affirmer comme lieu d'innovation et de diversité économique.
- 5- Procurer à chaque membre de la communauté l'accès aux services essentiels à son épanouissement.

Afin de donner vie à sa politique du développement durable, la Ville de Sherbrooke a choisi trois axes d'interventions :

1. Adopter une gestion interne écologiquement responsable et durable.
2. Favoriser la compréhension, l'engagement et la coopération envers le développement durable.
3. Intégrer de façon transversale les concepts de développement durable dans ses politiques et stratégies visant la communauté.

OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis par la politique de développement durable ont pour but d'orienter celle-ci vers l'action.

1. Adopter une gestion interne écologiquement responsable et durable, et, notamment :

- 1.1 Respect des lois et règlements
Assurer et promouvoir le respect des lois et règlements.
- 1.2 Maîtrise de l'énergie
Promouvoir l'économie d'énergie et privilégier des sources d'énergie qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants et choisir des technologies qui améliorent l'efficacité énergétique.
- 1.3 Gestion de l'eau
Gérer l'eau de façon globale et intégrée en privilégiant la gestion par bassin versant, la protection des écosystèmes aquatiques et l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 1.4 Qualité de l'air
Réduire les sources de contaminants provenant des activités municipales et assurer une saine qualité de l'air à l'intérieur des édifices municipaux.
- 1.5 Construction, rénovation, démolition
Gérer les travaux de façon à réduire les impacts sur le milieu et à favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage des matériaux.
- 1.6 Entretien des terrains, des parcs et des immeubles
Recourir à des méthodes de gestion saines pour l'environnement et le paysage.
- 1.7 Gestion du transport
Adopter des pratiques de transport de façon à réduire les déplacements des véhicules.
- 1.8 Gestion des matières résiduelles
Gérer de manière responsable la totalité des matières résiduelles sous la responsabilité municipale en priorisant les 3RV et promouvoir ces principes auprès de la communauté industrielle, commerciale et institutionnelle.
Note : la hiérarchie des 3RV se définit comme la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.
- 1.9 Gestion des sols contaminés
Prévenir la contamination des sols et favoriser le développement des infrastructures pour décontaminer les sols provenant de notre territoire.
- 1.10 Formation des employées et employés
Tenir des activités d'ISÉ (information, sensibilisation et éducation) avec le personnel de la Ville de Sherbrooke en ce qui a trait au développement durable afin de bien intégrer le concept dans les pratiques courantes.

2. Favoriser la compréhension, l'engagement et la coopération envers le développement durable, et, notamment :

2.1 Sensibilisation

Organiser des activités d'ISÉ pour la population en ce qui a trait au développement durable.

2.2 Implication dans la communauté

Responsabiliser, favoriser son implication et associer la citoyenne et le citoyen aux enjeux collectifs du développement durable.

2.3 Engagement et coopération des partenaires

Inciter les divers partenaires de la Ville de Sherbrooke à s'engager concrètement sur la voie du développement durable.

Proposer des projets de partenariat ayant pour objet le développement d'une communauté durable.

Associer les fournisseurs de biens et de services à la réalisation des objectifs de développement durable.

3. Intégrer de façon transversale les concepts de développement durable dans ses politiques et stratégies visant la communauté, et, notamment :

3.1 Acquisition de biens et de services

Donner priorité à l'achat de biens et de services ayant peu ou pas d'impact sur l'environnement dans une approche socialement responsable.

3.2 Aménagement et développement

Appliquer les principes du développement durable lors de la planification du développement et de l'aménagement du territoire.

Protéger et mettre en valeur les espaces verts et les milieux naturels et humides sur le territoire.

Planifier les réseaux routiers, cyclables, pédestres et récréatifs de manière à favoriser le transport durable et à réduire les impacts environnementaux.

3.3 Accès aux milieux naturels

Favoriser l'accès aux milieux naturels sur le territoire.

3.4 Milieu de vie

Développer des lieux pour la collectivité qui soient à la fois sains, sécuritaires et respectueux des ressources environnementales.

3.5 Pauvreté et exclusion sociale

Promouvoir une approche équitable et non discriminatoire pour lutter contre la pauvreté et l'isolement.

3.6 Développement d'une économie durable

Mettre à profit les connaissances et les compétences de l'ensemble de la communauté pour assurer le développement d'une économie durable.